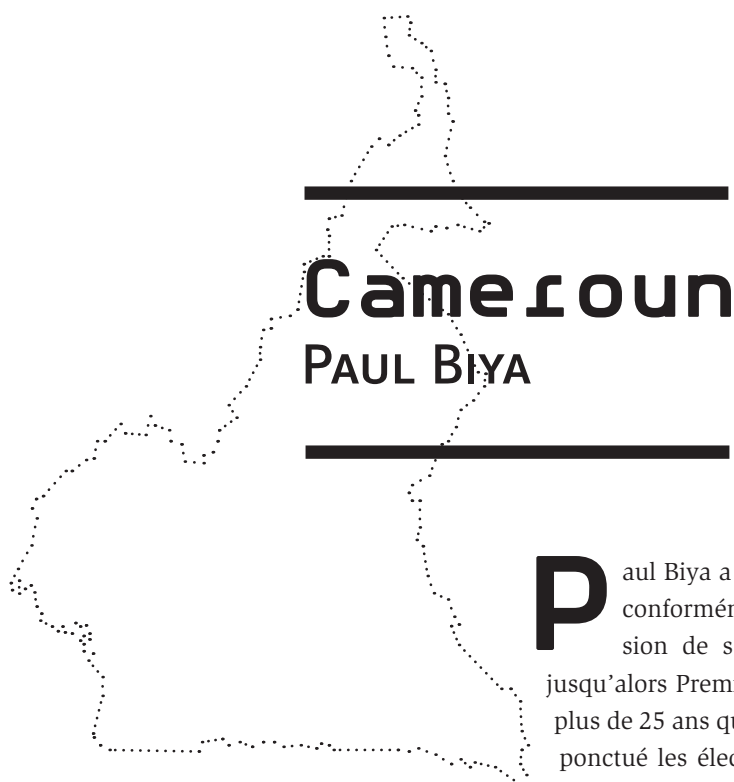


avec les hommes politiques qui lui offrirent d'ailleurs l'exil quand il fut renversé par le général Gueï en décembre 1999, mais en Suisse, où ses comptes furent gelés le 8 mars 2000 par l'Office fédéral de justice. Ce dernier avait en effet reçu une demande d'entraide judiciaire de la justice ivoirienne pour bloquer les comptes de l'ancien président, qui aurait notamment détourné 24,8 millions \$ d'aide européenne à la santé. Seulement 5 à 7 millions de francs suisses furent bloqués dans neuf banques. Depuis, l'entraide judiciaire accordée à la Côte d'Ivoire n'a pas été poursuivie par la Suisse, qui met en cause le manque de volonté politique des autorités ivoiriennes dirigées par le général Gueï, qui n'auraient fourni aucune preuve. Elles avaient pourtant délivré à l'époque un mandat d'arrêt international contre H. K. Bédié, qui résidait alors en France. Il ne fut jamais inquiété par la justice de son pays.³⁷⁶



Paul Biya a pris le pouvoir le 6 novembre 1982. Il a tiré profit, conformément à la Constitution camerounaise, de la démission de son prédécesseur Ahmadou Ahidjo, dont il était jusqu'alors Premier ministre. C'est son maintien au pouvoir depuis plus de 25 ans qui est sujet à caution. Les accusations de fraude ont ponctué les élections qui ont prorogé son mandat. En 2008, Paul Biya a d'ailleurs modifié la Constitution pour devenir, pratiquement, président à vie, à l'image de ses voisins gabonais et équato-guinéen. Il a en effet fait sauter le verrou qui, depuis la révision constitutionnelle de 1996, limitait à deux le nombre de mandats présidentiels. Se protège-t-il ainsi d'éventuelles représailles que pourraient lui tenter ses successeurs ?

Le Cameroun est considéré, selon l'indice de perception de la corruption développé par l'association *Transparency International*, comme l'un des pays les plus corrompus du monde. Il a même obtenu le titre de champion du monde de la catégorie dans le classement établi par TI en 1998 et 1999.

Malgré cette piètre réputation, Paul Biya refuse la création d'une Commission des Biens Mal Acquis dans son pays pour lutter contre la corruption. Il préfère installer, le 11 mars 2006, la CONAC (Commission nationale de lutte contre la corruption), à la tête de laquelle il a nommé un fidèle, Paul Tessa, ancien ministre et ancien secrétaire général de la présidence de la République. En janvier 2008, pour se concilier les bonnes grâces des bailleurs internationaux, et proba-



blement aussi pour régler des comptes avec certains ministres qui lorgnaient sa place, le président Biya lance une grande opération « Épervier » de lutte contre la corruption. Une liste d'une soixantaine de personnalités, ministres, directeurs généraux, hommes d'affaires, est publiée dans la presse à cet effet. Mi 2008, une quinzaine d'entre elles avaient été interpellées, jugées et condamnées à de lourdes peines privatives de liberté et de fortes amendes. Des experts comme Francis Dooh Collins sont nommés pour rechercher les 162 millions d'euros qui, selon le gouvernement, auraient été détournés. Me Jacques Vergès aurait également été sollicité³⁷⁷. Le gouvernement camerounais a obtenu le soutien international dans cette opération, notamment celui du FBI, la police fédérale américaine. L'ancien ambassadeur des États-Unis au Cameroun, Niels Marquardt, s'était montré intransigeant sur le sujet : « *ce n'est pas assez de publier les noms des personnes suspectées de corruption ou de les relever de leurs fonctions. Les personnes accusées de corruption doivent être officiellement inculpées, poursuivies et condamnées si leur culpabilité est établie. Dans le même temps, leurs biens mal acquis doivent être confisqués et retournés au trésor public* »³⁷⁸. Il s'agit pour les États qui prêtent leur concours de traquer la fortune des personnalités visées à l'étranger, notamment dans des paradis fiscaux, mais selon l'ambassade américaine, « *ce n'est pas facile car il y a des comptes blanchis. (...) Il faut beaucoup de preuves* ». Une autre chancellerie explique que « *le plus difficile dans cette opération est de mettre tout le monde en prison, parce que plus ou moins tout le monde est trempé* »³⁷⁹.

Qu'en est-il de Paul Biya et ses proches ? Aucune information officielle ne filtre à leur sujet. Et pourtant, l'article 66 de la Constitution camerounaise, depuis sa révision en janvier 1996³⁸⁰ par le président Paul Biya, dispose que « *le président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement et assimilés (...) doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs, au début et à la fin de leur mandat.* » La loi N° 003 de 2006 du 25 avril 2006 dresse la liste exacte des personnes soumises à cette obligation de déclaration des biens et avoirs, mais en mai 2009, elle n'avait toujours pas été promulguée. Au contraire, le président camerounais a la réputation d'un des chefs d'État les plus secrets du monde.

Décus, voire vexés de ne pas trouver Paul Biya dans l'étude sur les biens mal acquis que nous avons publiée en 2007, des associations, syndicats et journalistes camerounais se sont penchés sur la question. La démarche est osée car, au Cameroun, le sujet est tabou. En février 2008, Jean-Bosco Talla, journaliste dans les journaux privés *Le Front* et *Germinal*, impliqué dans un programme de renforcement de la société civile camerounaise soutenu par le CCFD-Terre Solidaire, en a fait l'amère expérience. Alors qu'accompagné d'un stagiaire, il cherchait à localiser le patrimoine d'un ministre camerounais dans le village de Zoétélé, appareil photo en bandoulière, il fut arrêté, puis conduit d'un lieu à l'autre sur des centaines de kilomètres les yeux bandés et molesté. Il a fallu une mobilisation de la société civile au Cameroun et au niveau international³⁸¹, doublée de la vigilance des ambassades de France et des États-Unis, pour que Jean-Bosco Talla soit libéré au bout de cinq jours. Aussi, pour le lancement en mai 2008 de l'hebdomadaire *Germinal*, qu'il dirige, Jean-Bosco Talla choisit-il de sortir un dossier spécial sur « L'argent et les biens de Paul Biya ». Une enquête très documentée. Le succès fut immédiat : alors que la presse indépendante camerounaise tire rarement à plus de 4 000 exemplaires, 11 000 copies de ce numéro spécial s'arrachent en quelques jours. En mai 2009, c'est un autre magazine indépendant, *Les Cahiers de*

377 Jean-Baptiste Ketchateng, mai 2009, « Recherche comptes numérotés désespérément », *Les Cahiers de Mutations*, Volume 057.

378 Déclaration à la presse le 19 janvier 2006, citée dans Edmond Kamguia, 1^{er} avril 2008, « A-t-on récupéré les fonds détournés ? », *La Nouvelle Expression* (Yaoundé).

379 Agence PANA, 17 août 2008, « Corruption au Cameroun : Paul Biya fait appel à la Police fédérale américaine (FBI) », *Internationalmagazine.com*.

380 Loi n° 96/06 du 8 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.

381 L'implication de Jean-Bosco Talla dans le programme concerté pluri-acteurs (PCPA) Cameroun, programme cofinancé par le ministère français des Affaires étrangères et plusieurs organisations françaises de la plate-forme Dette & Développement, dont le CCFD-Terre Solidaire et la CGT, a sans doute protégé le journaliste. D'autres ONG comme Survie et Reporters sans frontières et des médias comme RFI ou Africa N° 1 ont également alerté sur sa situation.

382 N° 57, mai 2009.

383 Discours du 11 juin 1983, cité par Jean-Bosco Talla, « Post scriptum », *Dossiers et Documents de Germinal*, N° 1, août-septembre 2008.

384 450 millions de francs français. Cf. Patrick Girard, 22 mai 1997, « Afrique : le hit-parade des fortunes cachées ».

385 5 mai 1997, *L'Expression* (Yaoundé), N° 116.

386 Estimation des services secrets français rapportée dans *L'Expression*, N° 104, 31 mars 1997.

387 Jean-Bosco Talla et Jean-Christian Akam, août-septembre 2008, « La course au trésor », *Les Dossiers et Documents de Germinal*, N° 001.

388 Selon le rapport parlementaire sur les sectes de 1999.

389 Léger Ntiga, mai 2009, « De l'argent pour les sorciers blancs », *Les Cahiers de Mutations*, Vol. 57.

390 Philippe Broussard, 17 août 2000, « Les millions africains d'un proche de Jo Di Mambro », *Le Monde*.

391 Dans la nébuleuse rosicrucienne, l'OSTI a fusionné avec le Centre international de recherches culturelles et spirituelles (Circes).

392 L'annuaire confirme qu'à ce jour, l'OSTI a toujours son siège à cette adresse. Cf. aussi Philippe Broussard, 17 août 2000, « L'Argent africain des templiers », *Le Monde*.

393 Le journal *The African Independent* évoque ainsi le nom de Peter Brigger [* Précision du 9 juillet : il s'agit en réalité de Peter L. Briger], président de la société Hydromine Inc., basée au Delaware (États-Unis) et impliquée dans l'exploitation minière au Cameroun, notamment de la bauxite (Ndzana Seme, 10 mars 2007, « Cameroun – Projet bauxite. Hydromine Inc et son président Peter Brigger : des écrans pour la fortune de Paul Biya à l'assaut des mines du Cameroun »).

394 19 avril 2008, « Cameroun : L'unique fille de Paul Biya fait ses études primaires en Suisse », *camer.be*.

395 Ndzana Seme, 21 juin 2007, « Franck Biya gagne 9 milliards de FCFA par mois dans la mafia du bois ».

Mutations, qui s'interroge : « Avoirs camerounais à l'étranger : peut-on rapatrier l'argent volé ? »³⁸². On le voit, le sujet fait aujourd'hui débat au Cameroun.

Et il y a de quoi. À peine devenu chef d'État, Paul Biya faisait parler de lui à propos de son patrimoine. Le 16 mars 1983, *Le Canard enchaîné* dévoilait deux acquisitions présidentielles en France : l'une avenue Foch à Paris, l'autre sur la Côte d'Azur, à Cagnes-sur-Mer. Le gouvernement camerounais explique alors que ces acquisitions sont le fait du citoyen Paul Biya et non du président. Et Paul Biya se pare d'un discours vertueux : « *Il nous faut assurément recourir à la moralisation de la vie publique* »³⁸³. En mai 1997, *L'Événement du jeudi* estime que la fortune du président camerounais et de sa famille approche les 70 millions d'euros³⁸⁴, dont des châteaux en France et en Allemagne, à Baden-Baden. Un de ses proches, le professeur Titus Edzoa, estime aussi que « *c'est le Camerounais le plus riche* »³⁸⁵. Parmi les résidences françaises, le journal camerounais *L'Expression* évoquait en 1997 celle du lieu-dit « de la ferme des bois » à Gambais (Yvelines), d'une valeur estimée de 6 millions d'euros à l'époque³⁸⁶. Selon les journalistes de *Germinal* en 2008, « *Paul Biya serait aussi actionnaire de plusieurs sociétés. (...) À cela, l'on doit ajouter le château en construction, à côté de l'Ambassade des États-Unis à Yaoundé* »³⁸⁷. Ces informations n'ont été ni confirmées ni infirmées par le président camerounais.

Paul Biya sait également se montrer généreux avec ceux qu'il affectionne. Outre certains conseillers en communication français grassement rémunérés, l'Ordre de la Rose-Croix (AMORC), considéré en France comme une secte³⁸⁸, fait l'objet des largesses de la présidence camerounaise. Raymond Bernard, ancien secrétaire général de l'AMORC et fondateur de l'Ordre rénové du Temple (ORT), considéré comme le « berceau » de l'Ordre du Temple solaire, se voit remettre 5,6 millions de francs français le 2 mars 1990³⁸⁹, puis 11,2 millions de francs de 1992 à 1998, le tout via la Société nationale des hydrocarbures (SNH) du Cameroun. Selon la justice française, Raymond Bernard aurait ainsi constitué un patrimoine de 20 millions de francs, sans avoir « jamais travaillé »³⁹⁰. De même, le siège parisien d'une organisation ésotérique créée par Raymond Bernard, l'ordre souverain du temple initiatique (OSTI)³⁹¹, a été acquis au 22, rue Beaunier dans le XIV^e arrondissement de Paris grâce à un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs français accordé par le président camerounais³⁹².

Selon le journal camerounais *The Post* du 4 octobre 2005, se référant à la lettre d'information londonienne *Africa Confidential*, les largesses de Paul Biya serviraient aussi à amadouer l'opposition. Ils rapportent que le leader de l'opposition John Fru Ndi aurait accumulé une fortune de plus de 125 millions de dollars, dont « *plus de 70% de l'argent provient de ses deals politiques avec le chef de l'Etat camerounais en fonction* », en particulier « *entre juin 2002 et 2005* ». John Fru Ndi a nié. *Africa Confidential* a démenti avoir mené une telle enquête.

Certains soupçonnent également l'homme fort de Yaoundé d'utiliser des prête-noms pour gérer sa fortune³⁹³, notamment en Suisse. Il y réside régulièrement et sa fille Anastasie Brenda Eyenga Biya fait ses études au Collège du Léman à Versoix, à quelques kilomètres de Genève³⁹⁴. Le journal *The African Independent*, particulièrement critique envers le gouvernement Biya, estime par ailleurs que le fils du président, Franck Biya, a un rôle clé dans la gestion du patrimoine familial³⁹⁵. Il gagnerait, selon ce quotidien, « *9 milliards de francs CFA par mois dans la mafia du bois* » (13,7 millions d'euros). Son rôle dans l'exploitation forestière est, de fait,



particulièrement décrié : attribution des concessions à ses sociétés (dont Ingénierie forestière) dans la plus grande opacité, évasion fiscale, non respect des contraintes environnementales, gestion douteuse des fonds de ses sociétés...³⁹⁶ Naturalisé monégasque, le fils Franck serait propriétaire à Roquebrune-Cap-Martin, lieu de villégiature du Maréchal Mobutu, de la magnifique « Villa Isis », avenue Douine. Officiellement, la villa est au nom de « l'Immobilière du Sud Azur », une société au capital de 1000 euros sise promenade des Anglais à Nice, dont le gérant n'est autre qu'un certain Emmanuel Biya³⁹⁷... le second prénom de Franck.

Outre l'exploitation forestière, les sources potentielles de l'enrichissement familial sont multiples. Selon un arrangement extrêmement commode, la loi de Finances autorisait le président, jusqu'en 1994, « en cas de besoin, à prélever et à affecter par décret à un compte spécial hors budget tout ou partie des résultats bénéficiaires des entreprises d'État ». Selon *L'Événement du jeudi* précité, « l'évaporation de 2,3 milliards de francs français [350 millions d'euros] pour la période 1988-1993, ainsi que l'évasion fiscale hors du Cameroun, de 20 milliards de francs français [3 milliards d'euros] entre 1988 et 1993 donne une idée des sommes détournées »³⁹⁸. Ladite évaporation touche tous les secteurs.

Dans le domaine pétrolier, une firme américaine évalue les pertes autour de 350 millions d'euros entre 1988 et 1993³⁹⁹. Paris n'y voit rien à redire, à en croire l'ancien patron d'Elf Aquitaine Loïc Le Floch-Prigent : « Paul Biya ne prend le pouvoir qu'avec le soutien d'Elf pour contenir la communauté anglophone de ce pays »⁴⁰⁰. L'affaire Elf a, de facto, levé une partie du voile sur la grande corruption qui entoure les contrats pétroliers. Elf aurait ainsi prêté, en 1992, plus de 80 millions d'euros à la société nationale des hydrocarbures (SNH) du Cameroun, au profit de Paul Biya, via une banque des Îles Vierges. En contrepartie, Elf s'assurait un approvisionnement de pétrole par avance et engrangeait au passage une commission de plus de 20 millions d'euros par l'entremise d'Alfred Sirven⁴⁰¹. Dix ans plus tard, les comptes gérés par Alfred Sirven étaient à nouveau crédités de 25 millions de dollars dans d'autres opérations de préfinancement pétrolier avec le Cameroun⁴⁰². Le 21 mars 2007 à nouveau, le PDG du groupe Total était entendu par la Brigade de répression de la délinquance financière, à Paris, pour une affaire de corruption au Cameroun. Pour le romancier camerounais Mongo Béti, « la politique française du pétrole en Afrique, [c'est] (...) la quête, sur le dos des Africains, de l'indépendance énergétique de la France »⁴⁰³.

Dans le domaine bancaire, Paul Biya et sa première épouse, Jeanne Irène, se sont vu également reprocher très directement d'avoir mis en faillite, à force de pillage, la Société camerounaise de banque (SCB), premier établissement bancaire du pays dans les années 1980. C'est l'ancien directeur de la SCB, Robert Messi Messi, aujourd'hui exilé au Canada, qui accuse le couple présidentiel d'avoir soutiré plus de 9 millions d'euros à la banque pour acquérir des villas, financer le palais présidentiel, la piste d'atterrissage et un golf dessinés par l'architecte Cacoub⁴⁰⁴.

Après 1994 et la révision de la loi autorisant la cagnotte présidentielle, les « distractions de deniers publics », comme on dit au Cameroun, n'ont pas cessé pour autant : entre 1998 et 2004, elles dépasseraient les 2,8 milliards d'euros, selon les services du Contrôle supérieur de l'État camerounais⁴⁰⁵. Par ailleurs, certains journaux camerounais se demandent si, usant de prête-noms, le président camerounais n'aurait pas jeté son dévolu sur l'exploitation de la bauxite. Par un accord

396 L'ONG britannique *Global Witness* a documenté ces difficultés au cours d'un programme pluriannuel de contrôle de la gestion des forêts camerounaises. Cf. <http://www.globalwitness.org/pages/en/cameroon.html>.

397 <http://www.bilansgratuits.fr/static/45148797-IMMOBILIERE-DU-SUD-AZUR.html>

398 *L'EDJ*, 22 mai 1997.

399 Citée par Duke Atangana Etotogo, « Main basse sur l'or noir », *Les Dossiers et Documents de Germinal*, N° 1, août-septembre 2008.

400 Propos tenus en 1996 dans *L'Express*, cités par François-Xavier Verschave, 2000, *Noir Silence – Qui arrêtera la Françafrique*, Les Arènes, p. 176.

401 Xavier Messé, mai 2009, « Sur les pistes de l'évasion », *Les Cahiers de Mutations*, Vol. 57.

402 Duke Atangana Etotogo, *Op. Cit.*

403 Cité dans F.-X. Verschave, 2000, *Op. Cit.*

404 Robert Messi Messi s'est longuement épanché dans les colonnes de *Jeune Afrique Économie* (N° 155) en mai 1992, un texte intégralement retranscrit dans *Les Dossiers et Documents de Germinal*, août-septembre 2008.

405 Jean-Bosco Talla et Jean-Christian Akam, *Op. Cit.*

406 Cf. Ndzana Seme, 10 mars 2007, Op. Cit. ; Junior Étienne Lantier, « Paul Biya : une mine de bauxite », *Les Dossiers et Documents de Germinal*, N° 1, août-septembre 2008. Pour ce dernier, visiblement un pseudonyme, l'affaire semble entendue : « *l'entreprise Hydromine n'est rien d'autre qu'une boîte aux lettres, dont le gouvernement camerounais se sert pour attribuer l'exploitation exclusive de la bauxite camerounaise à Paul Biya et sa descendance* ».

407 Voir <http://www.birke.ch.vu/>

408 APANEWS, 1^{er} janvier 2008, « L'archevêque de Douala demande aux gouvernants camerounais de rapatrier l'argent volé. »

du 13 janvier 2006, le gouvernement camerounais cède l'exclusivité de l'exploitation de la bauxite à la société Hydromine Inc., enregistrée dans le Delaware, qui n'a pourtant aucune expertise dans l'exploitation minière. Certains journalistes en concluent que Peter Brigger, le président d'Hydromine, par ailleurs spécialisé dans la location d'appartements de luxe en Suisse, serait le gérant occulte de la fortune du président camerounais⁴⁰⁶. [* **Précision du 9 juillet 2009** : Il apparaît qu'ils ont confondu l'Américain Peter L. Briger, président d'Hydromine Inc., avec le Suisse Peter Brigger, qui loue des chalets dans la station de ski de Grächen⁴⁰⁷.]

Malgré les soupçons persistants autour du chef de l'État camerounais, le soutien du gouvernement français à Paul Biya ne se dément pas depuis 1982. Depuis les années 1950, où il militait avec le Dr Aujoulat contre les indépendantistes camerounais, l'attachement de Paul Biya à l'Hexagone ne s'est apparemment pas estompé. Sous sa férule, le Cameroun reste en effet pour l'État et les entreprises françaises un marché et un point d'ancrage déterminants en Afrique centrale. La population camerounaise, elle, enrage de ne pas bénéficier davantage des richesses phénoménales qui l'entourent. Chaque année, lors de la messe du Nouvel an, l'archevêque de Douala, Christian Tumi, se fait l'écho de cette exaspération, exhortant les gouvernants camerounais à « *remettre l'argent volé dans les caisses de l'État* »⁴⁰⁸.



409 Agence France Presse, 7 octobre 2008, « Guatemala : l'ex-président Portillo laissé en liberté sous caution ».

410 Transparency International, 2004, *Rapport global sur la corruption*.

Sur un autre continent, de 2000 à 2003, le président guatémaltèque **Alfonso Portillo** aurait détourné, avec son vice-président Reyes, 600 millions \$ détenus dans 13 comptes bancaires. Il avait créé 4 sociétés écrans au Panama. Il aurait aussi reçu du gouvernement taïwanais 1,5 million de dollars de pots-de-vin. En octobre 2006, la justice du Mexique, où il est réfugié depuis 2004, a donné son accord pour son extradition vers le Guatemala. Ce n'est qu'en octobre 2008 que l'ancien président rejoindra le Guatemala. Il a été depuis laissé en liberté sous caution.⁴⁰⁹ Les juges s'occupant de l'affaire ont reçu nombre de menaces conduisant à leurs démissions.⁴¹⁰

